

Récépissé de dépôt de liste de candidats

RECEPISSE DE DEPOT D'UNE LISTE DE CANDIDATS *

**Aux élections des représentants du personnel
siégeant aux Commissions Administratives Paritaires
CATEGORIE A**

SCRUTIN du 08/12/2022

En application de l'article 12 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président du Centre de gestion de Vaucluse, Monsieur Maurice CHABERT, représenté par Mme Isabelle PIGOULLIÉ-RODULFO, Directrice du CDG 84 déclare avoir reçu ce jour àheures minutes, une liste de candidats comportant noms, dont femmes et hommes.

 présentée par :

dont le siège est situé à :

Représentée dans toutes les opérations électorales par :

M

Qualité et employeur (**pour vérification de la qualité d'agent public**)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par M

Qualité et employeur (**pour vérification de la qualité d'agent public**)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

 accompagnée de déclarations individuelles de candidature signées par chaque candidat
 déposée par :

M

Délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par M

Délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

Fait en double exemplaire

A, le

Le Délégué de liste,

Le Président du CDG 84,

Maurice CHABERT

* Ce récépissé ne peut, en aucun cas, être considéré comme valant recevabilité de la liste de candidats déposée.

Récépissé de dépôt de liste de candidats

RECEPISSE DE DEPOT D'UNE LISTE DE CANDIDATS *

**Aux élections des représentants du personnel
siégeant aux Commissions Administratives Paritaires
CATEGORIE B**

SCRUTIN du 08/12/2022

En application de l'article 12 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président du Centre de gestion de Vaucluse, Monsieur Maurice CHABERT, représenté par Mme Isabelle PIGOULLIÉ-RODULFO, Directrice du CDG 84 déclare avoir reçu ce jour àheures minutes, une liste de candidats comportant noms, dont femmes et hommes.

 présentée par :

dont le siège est situé à :

Représentée dans toutes les opérations électorales par :

M

Qualité et employeur (**pour vérification de la qualité d'agent public**)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par M

Qualité et employeur (**pour vérification de la qualité d'agent public**)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

 accompagnée de déclarations individuelles de candidature signées par chaque candidat
 déposée par :

M

Délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par M

Délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

Fait en double exemplaire

A, le

Le Délégué de liste,

Le Président du CDG 84,

Maurice CHABERT

* Ce récépissé ne peut, en aucun cas, être considéré comme valant recevabilité de la liste de candidats déposée.

Récépissé de dépôt de liste de candidats

RECEPISSE DE DEPOT D'UNE LISTE DE CANDIDATS *

Aux élections des représentants du personnel siégeant aux Commissions Administratives Paritaires CATEGORIE C

SCRUTIN du 08/12/2022

En application de l'article 12 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président du Centre de gestion de Vaucluse, Monsieur Maurice CHABERT, représenté par Mme Isabelle PIGOULLIÉ-RODULFO, Directrice du CDG 84 déclare avoir reçu ce jour àheures minutes, une liste de candidats comportant noms, dont femmes et hommes.

 présentée par :

dont le siège est situé à :

Représentée dans toutes les opérations électorales par :

M

Qualité et employeur (pour vérification de la qualité d'agent public)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par **M**

Qualité et employeur (pour vérification de la qualité d'agent public)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

 accompagnée de déclarations individuelles de candidature signées par chaque candidat
 déposée par :

M

Délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par M

Délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

Fait en double exemplaire

A, le

Le Délégué de liste,

Le Président du CDG 84,

Maurice CHABERT

* Ce récépissé ne peut, en aucun cas, être considéré comme valant recevabilité de la liste de candidats déposée.

Récépissé de dépôt de liste de candidats

RECEPISSE DE DEPOT D'UNE LISTE DE CANDIDATS *

Aux élections des représentants du personnel siégeant au Comité Social Territorial

SCRUTIN du 08/12/2022

En application de l'article 35 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président du Centre de gestion de Vaucluse, Monsieur Maurice CHABERT, représenté par Mme Isabelle PIGOULLIÉ-RODULFO, Directrice du CDG 84 déclare avoir reçu ce jour àheures minutes, une liste de candidats comportant noms, dont femmes et hommes.

 présentée par :

dont le siège est situé à :

Représentée dans toutes les opérations électorales par :

M

Qualité et employeur (pour vérification de la qualité d'agent public)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par M

Qualité et employeur (pour vérification de la qualité d'agent public)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

 accompagnée de déclarations individuelles de candidature signées par chaque candidat
 déposée par :

M

Délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par M

Délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

Fait en double exemplaire

A, le

Le Délégué de liste,

Le Président du CDG 84,

Maurice CHABERT

* Ce récépissé ne peut, en aucun cas, être considéré comme valant recevabilité de la liste de candidats déposée.

Récépissé de dépôt de liste de candidats

RECEPISSE DE DEPOT D'UNE LISTE DE CANDIDATS *

Aux élections des représentants du personnel siégeant à la Commission Consultative Paritaire

SCRUTIN du 08/12/2022

En application de l'article 11 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale, le Président du Centre de gestion de Vaucluse, Monsieur Maurice CHABERT, représenté par Mme Isabelle PIGOULLIÉ-RODULFO, Directrice du CDG 84 déclare avoir reçu ce jour àheures minutes, une liste de candidats comportant noms, dont femmes et hommes.

 présentée par :

dont le siège est situé à :

Représentée dans toutes les opérations électorales par :

M

Qualité et employeur (pour vérification de la qualité d'agent public)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par M

Qualité et employeur (pour vérification de la qualité d'agent public)

Adresse :

Tél. : Portable Courriel :

délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

 accompagnée de déclarations individuelles de candidature signées par chaque candidat
 déposée par :

M

Délégué titulaire de liste,

ou le cas échéant, par M

Délégué suppléant de liste, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

Fait en double exemplaire

A, le

Le Délégué de liste,

Le Président du CDG 84,

Maurice CHABERT

* Ce récépissé ne peut, en aucun cas, être considéré comme valant recevabilité de la liste de candidats déposée.